

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE PARIS
(IAE de Paris)
8bis rue de la Croix Jarry – 75644 PARIS cedex13

**Fourniture de livres, de manuels et d'ouvrages,
français et étrangers ainsi que des prestations
de services facilitant ces acquisitions**

Date et heure limites de réception des offres

Mardi 18 avril 2017 à 12h

**Règlement de la Consultation
Marché passé en appel d'offre ouvert
n°2017MLMLIVRE04-05**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation

- 1.1* *Objet de la consultation*
- 1.2* *Etendue de la consultation*
- 1.3* *Durée du marché*
- 1.4* *Décomposition de la consultation*
- 1.5* *Variantes*

2 - Conditions relatives à la consultation

- 2.1* *Conditions de participation*
- 2.2* *Forme juridique en cas de groupement*
- 2.3* *Conditions particulières d'exécution*
- 2.4* *Délais d'exécution*
- 2.5* *Délai de validité des offres*
- 2.6* *Mode de règlement du marché et modalités de financement*

3 - Dossier de consultation

- 3.1* *Contenu du dossier de consultation*
- 3.2* *Retrait du dossier de consultation*

4 - Présentation des candidatures et des offres

- 4.1* *Dispositions générales*
- 4.2* *Documents à produire*

5 - Conditions d'envoi ou de remise des pli

- 5.1* *Transmission sur support papier*
- 5.2* *Transmission électronique*

6 - Examen des candidatures et jugement des offres

7 - Renseignements complémentaires

- 7.1* *Demande de renseignements*
- 7.2* *Voies et délais de recours*

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1 Objet et étendue de la consultation

1.1 Objet de la consultation

Le présent appel d'offres porte sur la fourniture de livres, de manuels et d'ouvrages français et étrangers répondant aux besoins des services de l'IAE de Paris. Il inclut des prestations de service facilitant ces acquisitions.

Le livre français est défini comme un livre publié en France quelle que soit la langue de publication et le livre étranger est défini comme un livre non publié en France quelle que soit la langue de publication

Le présent marché concerne les ouvrages dit « papier » mais aussi les versions électroniques.

Sont exclus du présent marché les documents suivants :

- Suites soumises à abonnement, hors achat ponctuel
- Les livres dont les auteurs sont des personnels de l'IAE.

Le pouvoir adjudicateur est le directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris.

La classification CPV principale est 22000000-0 : Imprimés et produits connexes. Elle est associée aux classifications suivantes :

- * 22100000-1 : livres, brochures et dépliants imprimés
- * 22110000-4 : livres imprimés
- * 22111000-1 : livres scolaires
- * 22112000-8 : manuels scolaires
- * 22120000-7 : publications et 22121000-4 : publications techniques

1.2 Etendue de la consultation

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 25 et 67 à 68 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics.

Cette consultation sera passée en application des articles 78 à 80 du décret cité ci-dessus.

Il s'agit d'un accord cadre s'exécutant au fur et à mesure par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées par l'article 80 du décret.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Le montant minimum annuel est estimé à 250 000€HT

1.3 Durée du marché

La durée initiale du marché est **d'une année** à compter de la date de notification. Il pourra être prolongé, pour une période d'un an, par **reconduction tacite** La durée totale, reconduction comprise **ne pourra excéder 4 ans**.

1.4 Décomposition de la consultation

Le présent marché comporte 2 lots :

- LOT 1 : fourniture et livraison de livres, de manuels et d'ouvrages français
- LOT 2 : fourniture et livraison de livres, de manuels et d'ouvrages étrangers.

L'ensemble des lots sera attribué à une seule et même entreprise ou groupement.

1.5 Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2 Conditions relatives à la consultation

2.1 Conditions de participation

Renseignements concernant la situation propre du fournisseur, justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique visés à l'article 44 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières minimales requises du candidat.

2.2 Forme juridique en cas de groupement

La forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises, de fournisseurs ou de prestataires de services attributaire du marché est le **groupement solidaire**.

Les candidats n'ont pas la possibilité de se présenter pour le marché ou un de ses lots en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 10 et 13 du décret 2016-360.

2.4 Délais d'exécution

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité du marché seront fixés dans le cadre de l'acte d'engagement et du C.C.P.

2.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.6 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées sur le budget de fonctionnement de l'IAE de Paris, paiement par virement administratif.

Les sommes dues au titulaire du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Elles devront être adressées :

* par courrier au service financier-pôle dépenses de l'IAE de PARIS – 8bis rue de la Croix Jarry – 75644 PARIS cedex 13

* ou par voie électronique à l'adresse suivante : commandes.iae@univ-paris1.fr.

Le défaut de paiement dans le délai prévu fait courir de plein droit et sans aucune formalité des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Les intérêts moratoires courent à compter du jour suivant l'expiration du délai global jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse.

3 Dossier de consultation

3.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Les guides des formations de l'IAE (formation initiale et formation continue)

3.2 Retrait du dossier de consultation

Les dossiers de consultation seront :

- soit téléchargés gratuitement, après connexion, sur le portail électronique <http://www.achatpublic.com> ;
- téléchargés sur le site internet de l'IAE de Paris www.iae-paris.com/marches-publics
- soit retirés auprès de :

IAE de Paris
Service financier-Marchés publics
8bis rue de la Croix Jarry – 75644 PARIS Cedex 13
moulin.iae@univ-paris1.fr

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

N.B. : le retrait des documents par voie électronique n'oblige par le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre et inversement.

4 Présentation des candidatures et des offres

4.1 Dispositions générales

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.2 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

1) **Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise** tels que prévus à l'article 44 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;

2) **Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :**

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

3) **la lettre de candidature** (imprimé DC1), accompagnée, le cas échéant, du **pouvoir habilitant le signataire à engager l'entreprise;**

4) **la déclaration sur l'honneur** (imprimé DC2) **attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics ;**

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des offres, s'il est constaté que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

En cas de groupement solidaire, chacun des membres devra fournir l'ensemble des pièces. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement ; de même, il est interdit aux candidats de faire partie de plusieurs groupements.

Pièces de l'offre :

5) L'acte d'engagement et ses différentes annexes datés et signés

6) Un relevé d'identité bancaire ou postal original et ses annexes ;

Le CCP n'est pas à être remis. Il est réputé lu et approuvé par la signature de l'acte d'engagement.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

5 Conditions d'envoi ou de remise des plis

5.1 Transmission sur support papier

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des offres sur support papier.

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

MARCHE 2017MLMLIVRE04-05– LIVRES, MANUELS ET OUVRAGES

NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé à

IAE de Paris

1^{er} étage

12, rue Antoine De Baïff - 75644 – PARIS Cedex 13

Heures d'ouverture : 9-12h et 14-17h du lundi au vendredi

L'attention des candidats est attirée sur la fermeture de l'établissement du 10 au 17 avril inclus

ou, envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, à

IAE de Paris

Service financier-Marchés publics

8 bis rue de la Croix Jarry - 75644 – PARIS Cedex 13

Il devra parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Le pli précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les **Pièces de la candidature** et les **Pièces de l'offre** dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

ATTENTION : *les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et heures limites visées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.*

5.2 Transmission électronique

Pour les candidats qui souhaitent envoyer leurs plis sous forme dématérialisée, la transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue conformément aux dispositions du décret 2002-692 du 30 avril 2002 pris en application de l'article 40 du décret 2016-360.

La transmission des documents par voie électronique doit être réalisée à l'adresse suivante : <http://www.achatpublic.com>. Il est à préciser que le choix du mode de transmission est irréversible : l'utilisation d'un mode de transmission différencié entre la candidature et l'offre n'est pas autorisée.

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Tous formats usuels de Microsoft Office.

Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le Niveau I de la PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité). Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante:

<http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

6 - Examen des candidatures et jugement des offres

Le jugement des candidatures s'effectuera en application des articles 50 à 55 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et portera sur les renseignements demandés à l'article 4.2 du présent règlement de la consultation. Les candidats dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes seront éliminés.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| <i>Critères</i> | <i>Pondération</i> |
|--|--------------------|
| Dossier de candidature | 25% |
| 1 – capacité économique et financière de l'entreprise | 40% |
| 2 – références professionnelles | 60% |
| Dossier offre | 75% |
| 1 – Valeur technique : mémoire joint en annexe à l'AE | 50% |
| 1.1 – Nature des prestations | 30% |
| 1.2 – Modalités et délais de livraison | 35% |
| 1.3 – Structure mise en place pour l'exécution du marché | 35% |
| 2 Prix indiqués en annexe à l'acte d'engagement | 25% |
| 2.1 – Taux de remise | 25% |

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire **en attendant que le candidat produise les certificats (NOTI2) et attestations des articles 46-I et 46-II du CMP**. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents est fixé à 5 jours ouvrés à partir de la notification. La production d'une attestation d'assurance est également obligatoire.

7 - Renseignements – Voies et délais de recours

7.1 Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Madame Elise Moulin
Marchés Publics
8bis rue de la Croix Jarry – 75644 PARIS CEDEX 13
moulin.iae@univ-paris1.fr

7.2 Voies et délais de recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

7, rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04

tél. : 0144594400 télécopieur : 0144594446

greffe.ta-paris@juradm.fr / <http://paris.tribunal-administratif.fr>

référé précontractuel prévu aux articles L551-1 et suivants et R551-1 du code de justice administrative (CJA), délai ouvert jusqu'à la signature du marché ; référé contractuel prévu aux articles L551-13 et suivants et R551-7 et suivants du CJA, sous 31 jours après la parution de l'avis d'attribution ; recours en contestation de validité du marché selon la jurisprudence Conseil d'Etat-16 juillet 2007-Société Tropic-requête n°291545, sous 2 mois après la parution de l'avis d'attribution, arrêt consultable à www.legifrance.gouv.fr.